**     **

|  |
| --- |
| 17 juillet 2017FrançaisOriginal : anglais**Pour information** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Programme des Nations Unies pour le développement/****Fonds des Nations Unies pour la population/** **Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets** **Conseil d’administration** **Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes** **et l’autonomisation de la femme (ONU-Femmes) Conseil d’administration**  | **Fonds des Nations Unies pour l’enfance****Conseil d’administration** **Programme alimentaire mondial** **Conseil d’administration**  |
| Conseil d’administration du PNUD/de l’UNFPA/de l’UNOPS **Deuxième session ordinaire de 2017**5-11 septembre 2017, New YorkConseil d’administration d’ONU-Femmes**Deuxième session ordinaire de 2017**29-30 août 2017, New York | Conseil d’administration de l’UNICEF**Deuxième session ordinaire de 2017** 12-15 septembre 2017, New York Conseil d’administration du PAM **Deuxième session ordinaire de 2017** 13-17 novembre 2017, Rome |

**Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des membres des Conseils d’administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l’enfance, de l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial au Népal, du 17 au 21 avril 2017**

1. **Contexte**
2. La visite conjointe sur le terrain des membres des Conseils d’administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), du Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), de l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) au Népal s’est déroulée du 17 au 21 avril 2017. Composée de 20 membres issus des Conseils d’administration, la délégation était dirigée par Son Excellence M. Walton Alfonso Webson, Représentant permanent d’Antigua-et-Barbuda auprès des Nations Unies et président du Conseil d’administration de l’UNICEF. Le but de la visite était d’aider les membres des Conseils d’administration à comprendre en quoi et dans quelle mesure ces organisations contribuaient à la réalisation des plans de développement nationaux et des objectifs des programmes mondiaux des Nations Unies. Elle entendait démontrer les points suivants : le rôle de la stratégie du coordonnateur résident dans la coordination et la cohérence du système des Nations Unies, conformément à l’objectif « Unis dans l’action » ; l’harmonisation et la coordination entre les fonds et programmes des Nations Unies ; l’appropriation nationale des programmes mis en œuvre par les organisations des Nations Unies ; et la pertinence de leurs thématiques et objectifs, y compris des objectifs de développement durable.
3. L’impact des catastrophes naturelles sur les pays qui y sont les plus exposés ne saurait être surestimé. L’objectif de développement durable 11.5 appelle explicitement à « réduire nettement [d’ici à 2030] le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes [...] et réduire nettement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l’accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable ». À cet égard, la délégation souhaiterait remercier les secrétariats des Conseils d’administration d’avoir choisi le Népal pour cette visite conjointe sur le terrain, car le pays figure parmi les 20 pays mondiaux les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles. La délégation aimerait également adresser ses remerciements à l’équipe de pays des Nations Unies pour son programme détaillé grâce auquel elle a bénéficié d’un large aperçu des activités des différentes organisations des Nations Unies opérant au Népal.
4. Le Népal, ce pays de 28 millions d’habitants enclavé en Asie du Sud, est classé parmi les pays les moins avancés (PMA). Il s’est engagé à entreprendre des réformes démocratiques et socio-économiques, à renforcer la cohésion sociale et à passer du statut de PMA à celui de pays en développement d’ici à 2022. Le Népal a atteint la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Son taux de pauvreté absolue a diminué, passant de 42 % en 1995 à un peu moins de 22 % en 2015 et son indice de développement humain est passé de 0,279 à 0,558 entre 1980 et 2016. La nouvelle Constitution du Népal appelle à une transition vers un système fédéral, qui s’accompagnerait de meilleurs droits en termes de développement humain et d’inclusion. Cependant, le Népal continue de faire face à une transition politique très longue, à des décennies de faible croissance économique oscillant entre 3 et 5 %, à des niveaux de développement inégaux, à une faible gouvernance et à une exclusion sociale, se manifestant notamment par des citoyens non inscrits sur les registres nationaux et des pratiques traditionnelles néfastes pour les femmes et les filles. La pauvreté et la vulnérabilité sont corrélées au sexe, à la zone géographique, à la caste et à l’origine ethnique[[1]](#footnote-1) et sont exacerbées par les risques environnementaux, climatiques et liés aux catastrophes.
5. Le Népal est fortement exposé aux catastrophes en raison d’une combinaison d’aléas naturels et climatiques. Il se situe dans une zone d’activité sismique qui rend presque la totalité du pays vulnérable aux séismes. Il occupe la quatrième place mondiale en matière de vulnérabilité relative, se classe au 10e rang des pays les plus vulnérables aux glissements de terrain, au 12e rang s’agissant des inondations et au 32e rang concernant les séismes. Selon l’Indice mondial des risques climatiques, le Népal occupait la 24e place des pays les plus à risque au cours de la période 1996-2015.
6. Un accord de paix global a été signé en 2006 après une décennie de conflit (1996-2006) et des élections se sont tenues en 2008 pour élire l’Assemblée constituante. En mai 2008, la nouvelle assemblée a voté la fin de la monarchie qui régnait depuis 240 ans sur le Népal et proclamé l’instauration d’une république démocratique fédérale et laïque. Le délai de deux ans fixé pour rédiger la nouvelle Constitution et organiser de nouvelles élections n’a pas été respecté et a été constamment prolongé. Des élections se sont finalement tenues en novembre 2013 et le gouvernement avait promis de mettre en vigueur une nouvelle constitution avant le 22 janvier 2015 et d’organiser des élections locales dans les six mois, mais de violents séismes sont venus frapper le pays le 25 avril et le 12 mai 2015, causant des dégâts considérables. La nouvelle Constitution népalaise a finalement été promulguée le 20 septembre 2015.
7. Le peuple madhesi et les partis politiques de la région du Terraï, au sud du Népal, n’étaient pas satisfaits de certaines dispositions de la Constitution et ont organisé des protestations le long de la frontière commune avec l’Inde. Ces manifestations ont bloqué la frontière, entraînant une pénurie de carburant et de produits essentiels, y compris de médicaments, non seulement dans les régions touchées par les séismes, mais dans tout le pays. Cet arrêt de l’approvisionnement en produits de base et en carburant a duré cinq mois, jusqu’à la réouverture de la frontière et la reprise de la circulation des marchandises en février 2016.
8. Au moment de la visite conjointe sur le terrain, le Népal avait connu neuf Premiers ministres depuis l’abolition de la monarchie en 2008. M. Pushpa Kamal Dahal, le Premier ministre alors en fonction, avait accédé au pouvoir le 4 août 2016. Le pays se préparait à organiser des élections locales le 14 mai 2017, les premières depuis deux décennies. Toutefois, elles ne se tiendraient que dans trois provinces le 14 mai et dans trois provinces supplémentaires le 28 juin. Dans la dernière province, les élections étaient prévues pour le 18 septembre 2017.
9. **Aperçu de la visite conjointe sur le terrain**
10. La délégation a eu l’occasion de voir les fonds et programmes mis en pratique dans différentes régions du Népal et d’apprécier le travail accompli par l’équipe de pays des Nations Unies sur le terrain malgré les difficultés locales, exacerbées par les séismes de 2015. Bien que les observations de la délégation puissent ne pas être représentatives de la situation des PMA et les plus exposés aux catastrophes naturelles, il est à espérer qu’elles seront utiles aux différentes organisations qui doivent élaborer et mettre en œuvre leurs plans stratégiques au cours des quatre prochaines années.
11. Le programme de la visite comprenait une séance d’information animée par l’équipe de pays des Nations Unies, ainsi que des réunions avec le Premier ministre et le Ministre des affaires étrangères, accompagnés de la Commission électorale, de la Commission nationale de planification, de l’Autorité nationale de reconstruction et de représentants des autorités locales. Par ailleurs, la délégation a pu s’entretenir avec des partenaires de développement présents au Népal et des représentants des organisations de la société civile (OSC).
12. La délégation a formé quatre groupes distincts pour se rendre dans différentes régions du Népal : le groupe 1 a visité les districts de Kailali, Baitadi et Bajhang des plaines et des montagnes de l’extrême ouest du pays (programmes : PNUD, UNFPA, UNICEF, ONU-Femmes, PAM) ; le groupe 2 a visité les districts de Rupandehi, Kapilvastu, Dang et Banke des plaines de l’ouest et du centre-ouest (programmes : PNUD, UNFPA, UNICEF, UNOPS, PAM) ; le groupe 3 s’est rendu dans le district de Nuwakot situé sur les collines de la région centrale, touchée par les tremblements de terre (programmes : PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, PAM) ; et le groupe 4 s’est rendu dans les districts de Sindhuli et Kavrepalanchok situés sur les collines de la région centrale (programmes : PNUD, UNFPA, UNOPS, UNICEF, ONU-Femmes, PAM).
13. **Coordination entre les organismes des Nations Unies, les entités gouvernementales et les autres parties prenantes**
14. **Organismes des Nations Unies et entités gouvernementales**
15. L’équipe de pays des Nations Unies élabore actuellement le plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD) 2018-2022 pour le Népal en y intégrant les enseignements tirés du PNUAD 2013-2017, qui arrive actuellement à son terme. Ce dernier prévoyait dix résultats, ce qui a compliqué la coordination interorganisations et le suivi et l’évaluation. Bien que la multiplicité des résultats se soit traduite par de grandes ambitions en termes de financement, le PNUAD n’était financé qu’à environ 70 % en janvier 2017, à un an de son terme. C’est pourquoi l’équipe de pays des Nations Unies s’est concentrée sur un nombre plus restreint de résultats lors de l’élaboration du nouveau PNUAD, qui porteront sur seulement quatre domaines.
16. Les organisations des Nations Unies s’engagent pleinement, aux côtés de partenaires de développement, dans la mise en œuvre de stratégies d’appui sectorielles dirigées par différents ministères, dont ceux de la santé, de l’éducation et de l’eau et l’assainissement. Les quatre domaines de résultats formulés par le PNUAD 2018-2022 sont les suivants : a) croissance économique inclusive ; b) développement social ; c) résilience, y compris face au changement climatique, et réduction des risques de catastrophes ; et d) gouvernance inclusive et État de droit. Le PNUAD a été élaboré en étroite collaboration avec le gouvernement népalais, sous la direction de la Commission nationale de planification et en concertation avec l’Autorité nationale de reconstruction et différents ministères compétents. Des consultations ont également été menées en dehors de la capitale. L’équipe de pays des Nations Unies a formé le Comité directeur conjoint du PNUAD, coprésidé par le vice-président de la Commission nationale de planification et le coordonnateur résident. Cette entité est le principal comité fournissant des orientations générales et stratégiques sur la conception et la mise en œuvre du PNUAD et sera également chargée de mener les examens annuels du PNUAD. De plus, quatre groupes de travail technique communs ont été créés, chacun ayant pour mission de travailler sur l’un des domaines de résultats du PNUAD, y compris sur la matrice de résultats et sur le cadre de suivi et d’évaluation. Coprésidés par le responsable d’un organisme des Nations Unies et le co-secrétaire d’un ministère concerné, ces groupes continueront à coordonner le travail réalisé dans un domaine de résultat spécifique tout au long du cycle du PNUAD.
17. La mise en œuvre d’une action coordonnée entre les organisations des Nations Unies et le gouvernement a été éprouvée par des projets pour la sécurité alimentaire déployés conformément au système de surveillance de la sécurité alimentaire, un projet commun du gouvernement népalais et du PAM qui met en lumière les régions les plus touchées par l’insécurité alimentaire requérant une attention immédiate. Par ailleurs, la promotion de l’entrepreneuriat et de la production à petite échelle et les initiatives des organisations des Nations Unies visant à intégrer la production informelle dans le secteur formel démontrent la concordance entre les actions de l’équipe de pays des Nations Unies sur le terrain et les plans du gouvernement. Les organisations des Nations Unies se sont aussi engagées pleinement, aux côtés de partenaires de développement, dans la mise en œuvre de stratégies d’appui sectorielles dirigées par différents ministères, dont ceux de la santé, de l’éducation et de l’eau et l’assainissement. De plus, la délégation a noté qu’au-delà de leurs interactions avec les institutions du gouvernement central, les organisations des Nations Unies s’entretenaient également avec les autorités locales.
18. Même si les échanges entre l’équipe de pays des Nations Unies et le gouvernement étaient évidents, les difficultés rencontrées l’étaient tout autant. Les élections locales et la transition vers un système fédéral, qui permettent certes d’accroître le pouvoir décisionnel des autorités territoriales ainsi que l’incertitude planant sur le fonctionnement réel de cette nouvelle structure politique entraînent des difficultés supplémentaires dans la mise en œuvre du prochain PNUAD.
19. **Organisations des Nations Unies et société civile**
20. La visite a permis de démontrer clairement l’existence d’une forte interaction entre l’équipe de pays des Nations Unies et les OSC, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations non gouvernementales internationales (ONGI). La mise en œuvre sur le terrain de plusieurs projets a nécessité le concours d’ONG et d’ONGI. La délégation a également remarqué que les ONG et ONGI portaient les aspirations et les besoins des communautés locales à la connaissance de l’équipe de pays des Nations Unies et contribuaient à l’identification des chefs de file qui endosseraient le rôle de catalyseur de projets au sein des populations ciblées.
21. Certaines ONG et ONGI ont servi de prestataires de service dans la mise en œuvre des projets. Leurs domaines d’intérêt étaient diversifiés : égalité des sexes ; violences sexistes ; sécurité alimentaire ; développement économique ; exclusion fondée sur la caste.
22. En s’appuyant sur leur réseau de bureaux de pays et de contacts au sein des autorités locales, les ONG sont les premières à aider l’équipe de pays des Nations Unies à recueillir des données locales sur les besoins des différentes régions et populations du Népal. Ces bonnes relations ont été renforcées par une coopération accrue au lendemain des séismes de 2015 et par des interventions d’urgence. Au cours des visites effectuées dans les différentes régions du pays, la délégation a pu constater la présence d’ONG spécialisées sur divers projets et recueillir des témoignages sur leur implication dans le processus de mise en œuvre. Le renforcement des capacités, le rétablissement des moyens de subsistance et l’autonomisation des femmes sont autant de domaines dans lesquels les ONG réclament davantage de soutien de la part des organisations des Nations Unies.
23. L’équipe de pays des Nations Unies entretient de très bonnes relations avec les OSC. En s’entretenant avec les représentants de certaines de ces organisations, la délégation a pu remarquer que la plupart d’entre elles étaient dirigées par des femmes.
24. **Partenariats entre les organisations des Nations Unies**
25. L’équipe de pays des Nations Unies opérant au Népal est composée de 23 entités des Nations Unies dont 18 organisations résidentes, comprenant les six fonds et programmes, et trois institutions financières internationales. Elle est dirigée par un coordonnateur résident et se réunit deux fois par mois pour coordonner ses activités. La délégation a remarqué l’excellente collaboration entre les différentes organisations, aussi bien dans la capitale que sur le terrain, lorsqu’il s’agit de mettre en œuvre les projets et programmes. L’implication de plusieurs organisations (souvent plus de deux) et le succès évident des projets témoignent de la synergie entre les organisations et de leur volonté de coopérer pour atteindre les objectifs du projet.
26. La délégation a visité divers projets dont la mise en œuvre a impliqué plusieurs organisations des Nations Unies. Dans certains cas, elle a pu constater des doublons et un chevauchement visible des mandats. Toutefois, sachant que le Népal se relève à peine d’une catastrophe majeure et d’une situation humanitaire d’une extrême gravité, elle a estimé que de tels chevauchements étaient inévitables du fait de l’urgence d’atteindre le plus rapidement possible les zones touchées les plus reculées. La délégation a également appris par la suite que certains projets financés par le Groupe de partenaires de développement internationaux étaient en réalité mis en œuvre par des organisations bénéficiant d’un avantage comparatif sur le terrain et que bien qu’un projet puisse sembler faire appel aux compétences d’une organisation particulière, sa dynamique et ses résultats peuvent relever du mandat d’une tierce organisation. Dans l’un des projets visités, le PAM était en train de mettre en œuvre une intervention prolongée de secours et de redressement qui soutenait les infrastructures et les moyens de subsistance résilients par le biais de programmes « Vivres contre actifs » et « Espèces contre actifs », offrant soit une aide alimentaire, soit des transferts en espèces. Les activités planifiées dans le cadre du projet prévoyaient quant à elles la réparation des infrastructures communautaires, y compris des chemins et sentiers ruraux pour permettre de rejoindre les principaux axes et de rétablir l’accès aux zones de haute montagne, ainsi que la promotion des moyens de subsistance résilients tout en répondant aux besoins alimentaires et nutritionnels post-séisme. Cependant, pour éviter les doubles emplois, le projet a cherché à tirer parti de la présence du PAM dans le secteur pour assurer la sécurité alimentaire, tandis qu’il s’occupait de son côté de la réhabilitation des infrastructures primaires. Cette collaboration est un parfait exemple du type de synergies pouvant être créé entre différentes organisations. Toutefois, en l’absence d’explications claires sur les raisons de cette situation particulière, de tels projets pourraient facilement être considérés comme redondants.
27. La délégation a estimé que l’articulation du PNUAD 2018-2022 autour de quatre domaines de résultats rationalisés, avec une cartographie claire des objectifs de développement durable étroitement corrélée au plan de mise en œuvre des objectifs de développement durable du gouvernement, présentait pour l’équipe de pays des Nations Unies l’occasion unique d’établir une stratégie détaillée de collaboration et de coopération entre les organisations. Une telle stratégie viendrait répondre à la proposition de créer un chapitre commun entre les plans stratégiques des fonds et programmes des Nations Unies faisant actuellement l’objet d’une discussion par les Conseils d’administration. Élaborer une stratégie de coopération cohérente paverait la voie à une meilleure gestion du budget principal et à une efficacité accrue.
28. **Partenariat des Nations Unies et coordination avec les autres partenaires de développement**
29. À Katmandou, la délégation a rencontré des représentants du Groupe de partenaires de développement internationaux, composé notamment du Ministère du développement international du Royaume-Uni, de l’Union européenne et de l’Agence des États-Unis pour le développement international. Il a été donné à entendre à la délégation qu’une bonne synergie régnait entre les partenaires de développement et l’équipe de pays des Nations Unies, qui organisaient régulièrement des réunions communes. Le Groupe de partenaires de développement internationaux tirait parti des capacités de service et des avantages comparatifs des organisations des Nations Unies pour mettre en œuvre des projets financés par des fonds préaffectés.
30. Les partenaires de développement ont fait savoir que leur relation avec les organisations des Nations Unies ne devait pas être compétitive, mais davantage synergique et complémentaire. Les organisations doivent se concentrer sur les domaines fondamentaux, tels que les droits de l’homme, la sécurité alimentaire et la nutrition, l’éducation et les questions d’égalité des sexes, tandis que les partenaires de développement se consacrent aux infrastructures et à la logistique.
31. Les partenaires de développement ont convenu que les organisations des Nations Unies devaient créer un programme visant à soutenir les Nations Unies dans leurs rôles d’organisme fédérateur et de garant des normes, valeurs, obligations et traités internationaux, qui établisse une répartition claire des tâches entre les différentes organisations. Ce programme a permis aux organisations des Nations Unies de renforcer leurs réseaux, leur crédibilité et leur capital social et politique et d’acquérir une expérience de travail et une place à la table des négociations. Cependant, les organisations des Nations Unies financées par des ressources de base ne doivent pas être considérées comme des ONG en raison de l’utilisation de leurs ressources humaines limitées pour rédiger des propositions et attirer des dons.
32. Les membres de la délégation ont évoqué le problème de la diminution des ressources de base, qui constitue une réelle difficulté pour les fonds et programmes des Nations Unies et ont appelé les partenaires de développement à continuer de soutenir les Nations Unies et ses organismes grâce à un solide financement de base, qui permettrait aux organismes de concentrer leurs efforts sur les problèmes fondamentaux soulevés par les partenaires.
33. **Observations relatives aux thématiques traitées par l’équipe de pays des Nations Unies**
34. La délégation s’est rendue au Népal à une période très intéressante, lorsqu’un PNUAD arrivait au terme de son cycle et que les préparations du PNUAD suivant touchaient presque à leur fin. L’équipe de pays des Nations Unies a expliqué que les enseignements tirés du précédent PNUAD avaient été incorporés au PNUAD suivant. Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre, du suivi et de l’évaluation des nombreux résultats du PNUAD actuel justifiaient parfaitement la rationalisation du Cadre grâce à la réduction du nombre de résultats de 10 à 4. Par ailleurs, la délégation a grandement apprécié la simplification du processus d’intégration des objectifs de développement durable dans les résultats.
35. La délégation a noté que les actions des organisations des Nations Unies n’étaient plus centrées sur l’intervention d’urgence, mais sur le redressement et le renforcement de la résilience, même s’il était clair que deux ans après les séismes, la reconstruction n’en était qu’à ses balbutiements. Ce relèvement très lent pouvait être attribué à plusieurs causes, telles que l’étendue des dégâts, l’isolement géographique des lieux les plus touchés et le terrain accidenté qui limitait l’accès de ces sites aux services essentiels au processus de reconstruction.
36. Les visites sur le terrain ont couvert plusieurs thématiques alignées sur les priorités du gouvernement et ont permis de confirmer l’existence d’une certaine coordination entre l’équipe de pays des Nations Unies et le gouvernement. Les observations relatives au travail de l’équipe de pays des Nations Unies et portant sur les thématiques ci-dessous sont présentées sans ordre de priorité particulier.
37. **Reprise des activités après le sinistre et renforcement de la résilience, notamment de la résilience économique**
38. La reprise des activités après les séismes de 2015, qui ont largement entravé le développement du Népal, est une étape essentielle pour que le pays puisse entreprendre son projet ambitieux d’intégrer les objectifs de développement durable dans son plan de développement national. Le 14e plan triennal de développement du Népal a été élaboré par le gouvernement dans le but de concrétiser sa vision des objectifs. Pour y parvenir, le pays doit surmonter de nombreuses difficultés, et la coopération des organisations des Nations Unies se révélera déterminante dans la réalisation des priorités en matière de développement.
39. La visite conjointe sur le terrain a débuté le lundi 17 avril 2017 avec le départ matinal des groupes 1 et 2 vers les régions de l’extrême ouest et du centre-ouest du Népal et la visite par les groupes 3 et 4 du point de regroupement des équipes humanitaires construit par le PAM en 2015 à l’aéroport international de Tribhuvan. Ce point de regroupement s’est avéré un atout précieux pour les interventions d’urgence post-séisme. Il a été construit avec l’appui et la collaboration du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et le Ministère du développement international, et a été inauguré seulement un mois avant le premier séisme de 2015. Il a contribué à atténuer les goulets d’étranglement, à accélérer le traitement des produits de première nécessité reçus, à augmenter la rapidité de l’intervention et, ainsi, à sauver des vies. En servant de principal pôle logistique, le point de regroupement a permis à plus de 60 partenaires humanitaires, dont l’Organisation mondiale de la Santé, l’UNICEF, l’UNFPA et Oxfam, de stocker des articles de secours et de les acheminer par la suite vers les districts touchés grâce au Module de la Logistique, dirigé par le Ministère des affaires intérieures et le PAM. La délégation a estimé qu’il s’agissait là d’un parfait exemple de synergie entre les organisations des Nations Unies, le gouvernement et les partenaires de développement. En revanche, il reste à savoir quand le point de regroupement deviendra autonome et sera entièrement transféré au gouvernement du Népal. Un programme de recouvrement des coûts devait être mis en place en mai 2017 en vue de réaliser sans plus attendre ces objectifs.
40. Les quatre groupes ont visité plusieurs projets en lien avec la reprise des activités après le sinistre et le renforcement de la résilience. L’un d’eux était le Programme global de gestion des risques de catastrophes mis en place par le PNUD et coordonné avec une initiative du gouvernement ; il visait à promouvoir la reconstruction des habitations en déployant des équipes mobiles d’appui technique dans les municipalités pour faciliter le processus d’octroi de permis de construction. Les équipes avaient également pour mission de renforcer les compétences des membres de la communauté et de les sensibiliser aux méthodes de construction sûres. Les propriétaires et les communautés bénéficient de subventions publiques pour la reconstruction de logements pouvant aller jusqu’à 3 000 dollars par foyer sinistré identifié par l’Autorité nationale de reconstruction (fournies en trois versements aux différentes étapes de la construction).
41. La délégation a pu constater que des ingénieurs fournissaient des conseils sur la construction de logements antisismiques, ainsi que des plans de base et des séances de sensibilisation et de formation aux méthodes de construction. Bien que les séismes aient dévasté de nombreux bâtiments qui ont alors dû être démolis, la plupart sont restés debout et ont dû être réaménagés. Certains membres de la délégation se sont également rendus dans des zones où des logements partiellement démolis avaient bénéficié de technologies de réaménagement permettant la réparation des dégâts et une certaine résilience. Dans ce deuxième type de projet, l’UNOPS a collaboré avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni pour former des maçons aux techniques de réaménagement. L’UNOPS a travaillé avec des ONGI et les autorités locales sur l’application de méthodes de réaménagement utilisant à la fois de nouvelles techniques de construction durables et des techniques traditionnelles tandis que le PNUD a soutenu le gouvernement dans l’élaboration de directives en matière de réaménagement.
42. Il y a près d’une décennie, le Népal s’est doté d’un Code national de la construction visant à garantir la sûreté des bâtiments, mais seul un petit nombre de municipalités disposaient des capacités suffisantes pour le mettre en œuvre. Depuis les séismes, le PNUD a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement japonais pour aider trois municipalités touchées par les séismes dans les districts de Kavrepalanchok et Sindhupalchok à appliquer le Code de la construction et garantir des constructions plus sûres. Le soutien apporté passe par le renforcement des capacités des municipalités en vue d’élaborer un système d’octroi de permis de construire fonctionnel et conforme au code, d’assurer un suivi des sites de construction sur le terrain, de former les propriétaires et les ouvriers du bâtiment aux techniques de construction plus sûres et de leur fournir des orientations en la matière.
43. La promotion de techniques de construction de logements plus sûrs et le réaménagement des logements endommagés ont permis d’offrir un aperçu de la collaboration entre les organisations des Nations Unies et le Groupe de partenaires de développement internationaux visant à aider le Népal à améliorer sa résilience aux séismes.
44. Pour aider la population népalaise à sortir de la pauvreté et permettre au pays de passer du statut de PMA à celui de pays en développement, comme le souhaite le gouvernement, il est capital que le pays améliore sa résilience économique et sa résilience aux catastrophes naturelles. C’est dans ce contexte que la délégation a visité des projets liés à la création et au renforcement de la résilience économique. En augmentant les capacités techniques du pays et en permettant l’accès aux financements pour encourager l’entrepreneuriat et faciliter le développement des micro et petites entreprises, les organisations des Nations Unies présentes sur le terrain cherchent à intégrer le large secteur informel du Népal dans son secteur formel.
45. La délégation a également visité des projets en lien avec le Programme de développement des micro-entreprises, mené par le PNUD en collaboration avec Australian Aid. Ce programme, dont l’objectif est de réduire la pauvreté en se concentrant en particulier sur les castes victimes d’exclusion, les femmes et les pauvres, a été pleinement intégré par le gouvernement dans ses politiques et programmes et est actuellement déployé à l’échelle de tout le pays. ONU-Femmes, avec le soutien de la Finlande, met en œuvre un programme pour l’autonomisation économique des femmes qui prévoit de renforcer la capacité économique des groupes de femmes marginalisées, ainsi que leur capacité de direction, et d’améliorer leur participation et leur représentation dans les forums décisionnels locaux. Les membres des Conseils d’administration ont pu s’entretenir avec les dirigeantes locales du district de Kavrepalanchok ayant été formées dans le cadre de cette initiative.
46. L’agriculture est le principal moyen de subsistance de nombreuses régions népalaises isolées. Le PNUD, le PAM et ONU-Femmes ont aidé les communautés rurales, en particulier les agricultrices, à améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et à générer un revenu. Les centres de collecte de légumes, les centres communautaires de vulgarisation agricole et les communautés de petite taille ont été créés pour permettre aux agriculteurs d’accéder aux services agricoles et de vendre leurs produits, même lorsque ces derniers n’en produisent que de petites quantités. Cette aide a amélioré l’accès aux marchés, augmentant ainsi considérablement les revenus. De nombreux centres de collecte sont dirigés par des coopératives administrées par des femmes. La délégation a visité un centre de vulgarisation agricole du district de Sindhuli géré par des femmes, ainsi qu’un centre coopératif de collecte dans le district de Nuwakot, soutenu par le PNUD et financé par le gouvernement de Maurice. Ce dernier organisait la collecte de légumes auprès de plus de 350 foyers, faisant ainsi passer le revenu mensuel de ses membres de 1 000 à 6 000 roupies népalaises (NPR). La coopérative collectait près de 1 200 kg de légumes par mois et prévoyait d’atteindre les 3 000 kg dans les 12 prochains mois.
47. La délégation a constaté que certaines interventions communautaires du secteur social (par exemple, prévention et lutte contre les violences sexistes), déployées dans le cadre des interventions d’urgence mises en place suite au séisme, avaient permis aux communautés de développer leurs propres mécanismes durables pour poursuivre leurs activités. Les OSC ont mis en lumière le besoin urgent de services de soutien destinés aux femmes afin d’inciter le gouvernement à y consacrer des fonds supplémentaires, en complément des financements accordés par les programmes des Nations Unies.
48. **Sécurité alimentaire, nutrition et santé, et eau, assainissement et hygiène**
49. La sécurité alimentaire est une condition fondamentale pour tout pays souhaitant développer son potentiel. Les deux séismes qui ont frappé le Népal en 2015 ont considérablement fragilisé la sécurité alimentaire du pays, et affecté le domaine connexe de la nutrition. Le manque de nourriture a aggravé la malnutrition qui s’est manifestée de façon particulièrement aiguë chez les mères et leurs enfants. Bien que l’agriculture constitue le pilier de l’économie locale, les principales cultures sont le riz, le maïs et le millet, qui n’apportent pas une diversité nutritionnelle suffisante aux populations. De surcroît, les établissements de santé ont été largement endommagés par les séismes de 2015.
50. La délégation a recueilli des informations sur le Système népalais de suivi de la sécurité alimentaire, un système national complet de collecte, d’analyse et de présentation des données sur la sécurité alimentaire des ménages, l’agriculture et les marchés. Ce système de suivi est mis en œuvre par le Ministère du développement agricole, avec l’aide des orientations stratégiques de la Commission nationale de planification et l’appui technique de l’Unité de l’analyse et de la cartographie de la vulnérabilité du PAM. Le système de suivi utilisé pour déterminer où mettre en œuvre les projets d’amélioration de la sécurité alimentaire déployés par le gouvernement, les organisations des Nations Unies et d’autres partenaires de développement est un parfait exemple de l’appropriation nationale des programmes d’aide, étant donné l’implication des institutions centrales et locales au Népal.
51. Le PAM, le PNUD, l’UNFPA et l’UNICEF travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement central et les autorités locales pour traiter les problèmes de santé et de malnutrition, ainsi que la question connexe de la sécurité alimentaire. Bien que le PAM, en collaboration avec le PNUD et plusieurs partenaires de développement, œuvre pour restaurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et créer des moyens de subsistance résilients dans les zones touchées par les séismes, l’UNICEF et l’UNFPA se sont impliqués dans la réhabilitation des établissements de santé de base, le développement d’infrastructures de transition et l’élaboration de programmes de santé reproductive et de nutrition destinés aux femmes enceintes, aux adolescents et aux enfants de moins de cinq ans pour tenter de prévenir les retards de croissance, particulièrement dans les régions isolées où l’émigration des hommes vers l’Inde et les pays du Golfe pour chercher un emploi est forte et où le mariage précoce est encore très répandu. Le PAM a soutenu la mise en place de programmes d’alimentation scolaire, lesquels ont contribué à réduire la malnutrition, mais également à améliorer le taux de scolarisation et le taux de rétention scolaire. L’UNOPS a participé à la création d’infrastructures permettant la mise en œuvre de ces programmes.
52. Les membres de la délégation ont visité certains projets de nutrition mis en place avec le soutien de l’UNICEF et ont constaté des progrès considérables dans le traitement des cas de malnutrition aiguë sévère et le transfert progressif de ces programmes au gouvernement. Les autorités népalaises souhaitent que les organisations des Nations Unies poursuivent leur engagement en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de santé. La délégation s’est également rendue dans des centres de traitement de la malnutrition. Les informations relatives aux résultats des projets de nutrition ont indiqué une amélioration de la situation nutritionnelle et la fin imminente de la phase d’aide. Une fois cette phase terminée, le projet sera transféré aux autorités locales du district de Nuwakot. La délégation a remarqué que les organisations devaient adopter un plan précis pour déterminer à quel moment elles transféreraient les projets.
53. Le secteur de l’eau, l’assainissement et l’hygiène (EAH) est également un point important de l’engagement des organisations des Nations Unies au Népal, en particulier au lendemain des séismes. La délégation a visité plusieurs projets liés à ce secteur. Dans les districts de Nuwakot, Sindhuli et Bajhang, les membres de la délégation ont été informés de la réhabilitation du système d’approvisionnement en eau potable et ont pu constater les améliorations du secteur EAH dans les centres d’apprentissage temporaires, y compris l’introduction de l’approvisionnement en eau, de toilettes séparées pour les filles et les garçons, de produits nettoyants et de savon pour se laver les mains. Ils ont également obtenu davantage d’informations sur la distribution et l’utilisation de kits d’assainissement et d’hygiène qui leur permettront d’installer des toilettes et mettre fin à la défécation à l’air libre. Le travail de l’UNICEF et du PNUD dans le secteur EAH est admirable.

**Éducation, jeunesse, violences sexistes, protection de l’enfance et gouvernance**

1. Avec plus de 51 % de sa population âgée de moins de 24 ans, le Népal pourrait tirer parti de son dividende démographique. Toutefois, bien que cette jeune population offre des possibilités de développement économique, le taux actuel de chômage et de sous-emploi reste élevé (19 %). Parallèlement, la délégation a noté une émigration saisonnière importante des jeunes à la recherche d’un emploi, en particulier des hommes, vers les pays du Golfe et l’Inde, qui partage une frontière ouverte avec le Népal. Ce phénomène engendre un exode considérable d’hommes en âge de travailler et, au cours des visites sur le terrain, la délégation a été frappée par la présence écrasante des femmes et le faible niveau d’implication des hommes dans la vie communautaire.
2. L’explosion démographique de la jeunesse offre au Népal des avantages potentiels considérables, à condition que des investissements adaptés soient consentis dans l’éducation, la santé et les possibilités d’emploi. Il est essentiel d’agir rapidement, car la transition démographique du Népal s’accélère et, d’ici à 2028, la majorité de la population aura plus de 50 ans. Bien que le grand nombre actuel de jeunes offre des avantages en termes de main-d’œuvre, il pose cependant le problème du travail des enfants, une autre question sur laquelle il est nécessaire d’agir.
3. Les violences sexistes sont un problème commun à tous les districts visités, et des violences envers les femmes fondées sur des allégations de sorcellerie ont même été signalées. De plus, la délégation a remarqué que les violences sexistes étaient souvent la raison poussant les femmes à se rassembler au sein de coopératives et d’associations afin de s’entraider et même de soutenir les femmes non membres victimes de telles violences. Ces groupes jouent le rôle de médiateur et font même pression pour faire appliquer la loi si la médiation n’a pas suffi à résoudre les cas de violences sexistes survenant au sein des ménages. Avec l’aide d’ONU-Femmes, de l’UNFPA, de l’UNICEF et du PNUD, et grâce aux activités de plusieurs ONG, les survivantes de telles violences ont pu se regrouper en coopératives. Ces dernières fournissent des services d’orientation, des logements sûrs et un soutien psychosocial. Elles permettent en outre de s’impliquer dans des micro-entreprises, telles que des unités de production végétale et des projets d’élevage, développés avec l’aide de microfinancements et de fonds auto-renouvelables soutenus par des partenaires, dont le Ministère du développement international du Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse.
4. Le taux de mariage d’enfants, cette pratique ancrée dans les croyances traditionnelles népalaises, est très élevé. L’UNFPA et l’UNICEF ont agi de concert sur plusieurs fronts pour mettre fin à cette pratique en : a) s’efforçant d’améliorer les politiques et cadres juridiques en la matière ; b) promouvant des soins de santé et une éducation de qualité pour les adolescentes ; c) impliquant les chefs religieux et traditionnels des communautés ; et d) sensibilisant les communautés. Le projet s’attache avant tout à autonomiser les adolescentes en leur enseignant les compétences nécessaires à la vie courante. L’UNFPA et l’UNICEF ont établi un partenariat avec le réseau interreligieux national du Népal (National Inter-Religious Network-Nepal) pour inciter les chefs religieux à mettre un terme au mariage d’enfants et aux pratiques traditionnelles néfastes, telles que le *chaupadi* et le *deuki*. Le programme a également permis d’aider les filles vulnérables à prendre confiance en elles et de sensibiliser davantage les chefs politiques et communautaires à ces questions. Par conséquent, des mécanismes de soutien communautaire, tels que des conseils citoyens locaux, des centres de sensibilisation citoyenne, des coopératives de femmes, des groupes de surveillance des violences sexistes, des cercles d’adolescentes, des réseaux de jeunes et des clubs d’enfants, ont été mobilisés pour soutenir la campagne de lutte contre les violences sexistes et pour combattre le mariage d’enfants et son corollaire, les grossesses chez les adolescentes. La délégation a estimé que le travail des organisations des Nations Unies était fort louable et a reconnu que, bien que certaines d’entre elles dirigeaient les opérations, elles apportaient toutes leur soutien pour veiller à la réussite des programmes.
5. L’éducation est un autre pilier important dans la lutte contre les violences sexistes et le mariage d’enfants, mais c’est également un moteur essentiel du processus qui permettra au Népal de réaliser ses ambitieux objectifs de développement durable. Les séismes de 2015 ont détruit une grande partie des infrastructures scolaires, entravant considérablement l’éducation des enfants. Au lendemain de cette catastrophe, de nombreux bâtiments provisoires ont vu le jour pour permettre aux enfants de retourner rapidement à l’école. Avec l’aide d’autres organisations, l’UNICEF et le PNUD ont supervisé la mise sur pied de centres d’apprentissage temporaires pour garantir la scolarisation des enfants. Ils ont également déployé des efforts pour rendre les écoles accessibles aux enfants handicapés et les doter d’ordinateurs, et, comme mentionné précédemment, pour soutenir le programme d’alimentation scolaire dirigé par le PAM. Les centres d’apprentissage temporaires permettent de combler le manque d’infrastructures en attendant que le gouvernement construise des écoles permanentes. L’éducation est l’un des principaux domaines dans lesquels le système des Nations Unies doit maintenir un engagement ferme au Népal, et ce, tout au long de la reconstruction du pays.
6. Au vu des changements politiques survenus au Népal au cours de la dernière décennie, la question de la gouvernance est primordiale. C’est notamment pour cette raison que le Programme pour la gouvernance locale et le développement communautaire, mené conjointement par le gouvernement et pas moins de 14 partenaires de développement, dont le Fonds d’équipement des Nations Unies (UNCDF), les Volontaires des Nations Unies (VNU), l’UNICEF, le PNUD, l’UNFPA et ONU-Femmes, a été reconduit en 2013 ; il est toujours en cours de déploiement et entame sa deuxième phase de mise en œuvre. Son objectif global est de soutenir le renforcement de la gouvernance locale dans le but de réduire la pauvreté, d’améliorer la prestation de services et d’encourager le développement des communautés locales et l’autonomisation des citoyens. Le programme promeut dans tout le pays l’engagement des citoyens dans la planification et le développement à l’échelle locale. Il s’appuie sur les conseils citoyens locaux et les centres de sensibilisation citoyenne pour impliquer les citoyens de manière participative et inclusive et se faire l’écho de leurs voix afin qu’elles soient entendues par le gouvernement. Les centres de sensibilisation citoyenne invitent les populations à s’impliquer pleinement dans les domaines suivants : sensibilisation aux droits et devoirs du citoyen ; information des citoyens quant aux infrastructures et services publics ; résolution des problèmes sociaux ; activités génératrices de revenu ; construction d’infrastructures communautaires ; protection environnementale ; et amélioration de l’harmonie sociale. Après avoir visité de nombreux sites bénéficiaires des projets, la délégation a pu constater l’engagement des conseils citoyens locaux et l’inclusion positive des femmes et des membres de toutes les castes. Par ailleurs, la délégation a tout particulièrement félicité l’intégration d’une composante relative à la gouvernance locale et adaptée aux enfants dans le Programme pour la gouvernance locale et le développement communautaire. Soutenue par l’UNICEF, elle vise à intégrer les droits de l’enfant dans les politiques, structures et processus de gouvernance locale et à promouvoir et encourager la hiérarchisation des droits de l’enfant dans la planification et la budgétisation. Son impact positif sur la vaccination, le mariage d’enfants, l’hygiène et l’assainissement dans les écoles, ainsi que sur la participation active des enfants aux activités liées à leur bien-être est capital pour renforcer le respect des droits de l’enfant.
7. Le Népal devait organiser des élections locales longtemps attendues depuis l’adoption du système de gouvernance fédéral, qui avait entraîné la décentralisation de la prise de décision gouvernementale et son transfert vers les districts, les municipalités et les communautés. Lors de sa visite, la délégation a rencontré la commission électorale. Les élections étaient prévues pour le 14 mai 2017 et les bulletins devaient encore être imprimés. La présentation faite par la commission et les échanges entre la délégation et les autorités locales n’ont pas permis de déterminer clairement comment le nouveau système décentralisé allait être mis en œuvre. La délégation a donc estimé que l’engagement continu de l’équipe de pays des Nations Unies dans ce domaine était hautement souhaité et que la coopération avec le gouvernement à ce sujet devait constituer une priorité.
8. **Observations générales, commentaires et recommandations**
9. Deux ans après le début de l’intervention d’urgence au Népal, les ravages provoqués par les séismes de 2015 sont encore manifestes. Le pays est entré dans la phase de relèvement, mais en raison de son relief difficile et des dégâts causés aux infrastructures de base, en particulier aux routes, le processus de relèvement sera long. L’engagement du système des Nations Unies est capital pour permettre au Népal de se relever du traumatisme provoqué par les séismes et sortir des bouleversements de son développement politique en tant que nation.
10. Comme cela a été évoqué lors de la réunion entre la délégation et les OSC, des inégalités persistent et doivent être corrigées afin d’éviter que le pays n’entre dans une nouvelle crise. Le long conflit qu’a connu le Népal était alimenté principalement par les inégalités et le sentiment d’exclusion de nombreux citoyens, avec seulement une partie de la population détenant le pouvoir. L’appel actuel des Madhesis pour une refonte globale du système centralisé et l’adoption de mesures positives en faveur de l’inclusion des groupes marginalisés témoigne de la nécessité de poursuivre le combat contre les discriminations et l’exclusion.
11. La proclamation d’élections locales à la suite du passage au système fédéral est une évolution positive. Dans le même temps, elle souligne l’ampleur de la tâche qu’entraîne la création d’un nouveau système, à la fois pour les autorités nationales et pour l’équipe de pays des Nations Unies. La délégation a observé un niveau d’incertitude élevé au sein des autorités locales quant au fonctionnement du nouveau système et il est certain que cela posera de nombreux défis lors de la mise en œuvre du PNUAD. L’équipe de pays des Nations Unies doit poursuivre son engagement actif auprès des autorités locales afin de répondre de manière appropriée au changement. Elle doit être libre d’adapter ses programmes et projets aux évolutions en cours, tout en trouvant un juste équilibre entre une prestation de services efficace et le besoin de renforcer encore davantage les capacités pour permettre aux systèmes gouvernementaux d’assurer les services dans ce nouveau contexte. L’engagement continu des femmes et des jeunes dans les nouvelles structures politiques est fondamental. Lors de sa rencontre avec la délégation, le Premier ministre a souligné qu’une représentation proportionnelle était l’un des atouts de la nouvelle Constitution et que les élections étaient placées sous le signe de l’inclusion.
12. De manière générale, la visite conjointe sur le terrain a offert des perspectives très positives quant à l’engagement du système de développement des Nations Unies au Népal, matérialisé au travers de l’équipe de pays des Nations Unies, en particulier concernant l’intervention au lendemain des séismes et le Programme de développement durable à l’horizon 2030. Les projets contrôlés par la délégation ont su intégrer les priorités du gouvernement et toutes les franges de la société. La société civile et les communautés locales ont été intégrées dans la définition des priorités, une entreprise remarquable témoignant de l’appropriation nationale des projets. Le travail des agents de santé communautaires bénévoles de sexe féminin chapeautés par le gouvernement, et soutenus par l’UNICEF et l’UNFPA, était tout aussi impressionnant, notamment au vu des difficultés, en termes d’installations, d’infrastructures et d’isolement géographique.
13. Le problème de l’émigration – des jeunes hommes en particulier – a été évoqué au cours de la visite. La plupart des fonds envoyés par les migrants sont consacrés à la consommation, un constat parfois évident au vu des logements modernes construits même dans les régions les plus reculées du Népal. L’équipe de pays des Nations Unies pourrait se pencher sur la manière d’aider le Népal à capitaliser ces transferts de fonds pour les projets à long terme.
14. La visite conjointe sur le terrain a également suscité des questions pertinentes au sein de la délégation :
	* + - 1. Il existe visiblement un chevauchement entre le travail de certaines organisations et les mandats d’autres entités. Doit-il être considéré comme une duplication des efforts ou est-il intentionnel et justifié par l’avantage comparatif d’un organisme dans une région donnée ?
				2. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets, les organisations des Nations Unies sont-elles en collaboration ou en concurrence les unes avec les autres ?
				3. Le rôle de prestataire de service endossé par les organisations des Nations Unies dans la mise en œuvre des programmes financés par les partenaires de développement a-t-il un impact sur le déploiement du programme de base de ces mêmes organisations ?
				4. Dans quelle mesure la mise en œuvre de programmes financés par des fonds préaffectés entraîne-t-elle un chevauchement ou une duplication des efforts ?
				5. Quelle est la stratégie de retrait applicable aux différents projets, en particulier ceux en lien direct avec la catastrophe sismique ?
				6. Comment les Nations Unies collaborent-elles avec d’autres partenaires en mesure de fournir les infrastructures dont le gouvernement népalais a besoin ?
				7. Comment l’équipe de pays des Nations Unies suggère-t-elle de mettre en œuvre les projets dans le cadre d’un système de gouvernance fédéral ?
15. Bien que la visite ait mis en évidence la collaboration entre les différentes organisations des Nations Unies et une coordination placée sous l’égide du coordonnateur résident, les comptes rendus de chaque projet n’ont pas permis de démontrer, par une stratégie délibérée et bien définie, comment l’action collaborative allait être mise en place. La délégation a constaté que de nombreux projets financés par les partenaires de développement présentaient une duplication des efforts ou des chevauchements avec le travail des organisations des Nations Unies. Elle estime donc que la coordination et la collaboration peuvent être améliorées au sein de l’équipe de pays des Nations Unies.
16. La délégation estime que l’équipe de pays des Nations Unies doit poursuivre ses activités visant à établir et renforcer les capacités institutionnelles afin de permettre au gouvernement de prendre le relais des organisations des Nations Unies sur les projets axés sur la santé, l’éducation, le rétablissement des moyens de subsistance et le développement de la sécurité alimentaire, une fois que ces dernières auront terminé leur travail.
17. D’après la délégation, le travail de l’équipe de pays des Nations Unies est fondamental pour le développement du Népal et l’acquisition du statut de pays en développement, notamment dans les domaines suivants : autonomisation des femmes et égalité des sexes ; réforme juridique et élaboration de politiques en faveur de l’égalité des sexes ; lutte contre les violences sexistes et en faveur d’un accès à la justice et aux services d’urgence multisectoriels ; protection de l’enfance et résolution des problématiques touchant les adolescents et les jeunes ; et lutte contre l’exclusion fondée sur la caste. Cette constatation vient mettre en exergue la nécessité de placer les objectifs de développement durable au cœur de tous les efforts et de poursuivre l’engagement de l’équipe de pays des Nations Unies auprès du gouvernement népalais afin qu’il atteigne ces objectifs.
18. Le renforcement d’une gouvernance inclusive à tous les niveaux contribuera certainement à apporter une plus grande stabilité politique dans le pays. Par ailleurs, la participation de la population à l’élaboration des politiques et programmes, comme cela a été constaté à l’échelle locale, doit être renforcée et généralisée. L’implication de la population contribue à lutter contre l’exclusion fondée sur la caste.
19. Bien que la délégation ait pu constater l’existence de nombreux programmes axés sur les femmes, elle souligne également le besoin de s’engager davantage auprès des hommes pour garantir la pérennité des progrès enregistrés en matière d’autonomisation des femmes. Les programmes visant à sensibiliser les hommes aux violences sexistes, au mariage d’enfants, aux pratiques néfastes, à la protection de l’enfance et aux autres éléments problématiques de la structure sociale doivent être renforcés.
20. La question des réfugiés est toujours d’actualité au Népal, avec la présence de réfugiés bhoutanais et tibétains. Même si la majorité de ces réfugiés a été accueillie par d’autres pays, un nombre relativement restreint de réfugiés bhoutanais restés au Népal sont confrontés à une grande incertitude quant à leur avenir. De plus, des problèmes liés à l’identification et à l’enregistrement les marginalisent, les privant ainsi de toute forme d’aide. La délégation estime que l’équipe de pays des Nations Unies doit poursuivre son engagement sur cette question de sorte à ne laisser personne de côté.
21. **Conclusion**
22. La visite conjointe sur le terrain a été un succès, car elle a donné aux membres des Conseils d’administration un aperçu détaillé du travail entrepris par les organisations des Nations Unies au Népal. Elle a également permis de mettre en lumière la manière dont le système de développement des Nations Unies contribuait au développement d’un PMA présentant une très grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Par ailleurs, elle a montré les efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider le Népal à lever les obstacles l’empêchant d’atteindre les objectifs de développement durable.
23. Un mécanisme de retour d’informations efficace doit être mis en place pour transmettre aux Conseils d’administration les informations relatives à la mise en œuvre du PNUAD, notamment son degré d’alignement sur les plans stratégiques des différentes organisations des Nations Unies et sur les objectifs de l’ensemble du système de développement des Nations Unies. Ce mécanisme favorisera la discussion sur les réussites, les difficultés, les nouveautés, les mécanismes de collaboration et les contributions pertinentes, autant de points qui pourront alors être pris en compte par les Conseils lors de la prise de décision.
24. Les vulnérabilités intrinsèques du Népal, les futurs défis posés par la modification et l’évolution de son système politique, ainsi que le travail qu’il reste à accomplir pour que le pays se relève des deux séismes témoignent de la nécessité de poursuivre l’engagement positif de toutes les parties prenantes, y compris du gouvernement, des partenaires de développement, de l’équipe de pays des Nations Unies, des OSC et du secteur privé, pour aider le Népal à mettre en œuvre avec succès son plan de développement. Lors du prochain Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Népal aura l’occasion, dans le cadre de son examen national volontaire, de mettre en avant son expérience et de présenter les difficultés auxquelles il fait face dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030.
25. La délégation a pu constater la résilience de la population népalaise face aux catastrophes et aux difficultés, ainsi que sa détermination à reconstruire le pays. De plus, elle a été très impressionnée par le sentiment d’appartenance à une communauté régnant dans les zones les plus touchées et par l’intérêt porté aux programmes pilotés par les organisations des Nations Unies dans les domaines de la reconstruction, du rétablissement des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire. La délégation souhaite le meilleur à la population et au gouvernement népalais dans leurs efforts de relèvement suite aux catastrophes naturelles qui ont touché le pays et dans la mise en œuvre du plan visant à atteindre les objectifs de développement durable.
26. Pour finir, la délégation tient à exprimer sa profonde reconnaissance au gouvernement népalais pour avoir facilité la visite sur le terrain ainsi qu’à la coordonnatrice résidente et à l’équipe de pays des Nations Unies pour tous les efforts qu’ils ont déployés en vue de donner un aperçu général du travail des organisations au Népal et pour leur accueil exceptionnel lors de la visite conjointe sur le terrain.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Programme de développement de la Commission nationale de planification du gouvernement du Népal et des Nations Unies, [*Nepal Human Development Report 2014: Beyond Geography*,*Unlocking Human Potential*](http://www.hdr.undp.org/sites/default/files/nepal_nhdr_2014-final.pdf). [↑](#footnote-ref-1)